

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE**

**AVIS PUBLIC –
DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Les membres du conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra, à moins d'avis contraire, en présence du public le 14 avril 2026, à 19h, à la salle du Conseil municipal, située au des Érables, statueront sur les demandes de dérogation mineure pour les immeubles suivants :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Demande ayant pour effet de permettre :</u>
47, rue Donald Campbell Zone UI-01 Lot 6 708 106	➤ L'implantation d'une nouvelle construction comprenant un abri d'auto permanent attenant au bâtiment principal, lequel serait situé à 1,12 mètre de la marge latérale droite, alors que la grille des spécifications de la zone UI-01 prescrit une marge latérale minimale de 4 mètres. ➤ L'implantation d'une nouvelle construction comprenant, lequel serait situé à 3,28 mètres de la marge latérale droite, alors que la grille des spécifications de la zone UI-01 prescrit une marge latérale minimale de 4 mètres.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil avant que celui-ci ne statue sur cette demande de dérogation mineure en se présentant en personne au lieu de la séance du conseil municipal.

Donné à Grenville-sur-la-Rouge ce 25 mars 2026



François Rioux, directeur général, greffier et trésorier

